

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Yann NIORE - Nathalie MANCEAU - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Patrice PEGE - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Coline BILLY - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT - Jean-Luc FOURREAU

Absents excusés :
Françoise RICHARD donne pouvoir à Sylviane LE COQ
Danielle MABILLEAU donne pouvoir à Marie-Thérèse DELAUNAY
Justine CORDIER

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31/08/2026
Date d'affichage : 10/09/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 26

Objet : Aménagement – Lotissement Square traversière – rétrocession des emprises de voirie et espaces verts à la Ville – modification – (09/2026-7)

Par délibération en date du 26 mars 2013, le Conseil Municipal de Longué-Jumelles a approuvé le Traité de Concession d'Aménagement avec la SPLA de l'Anjou, devenue ALTER Public, pour l'aménagement du lotissement "Square Traversière" situé sur la commune de LONGUE-JUMELLES.

Ledit Traité de Concession d'Aménagement prévoit dans son article 14.1 du titre II, ce qui suit littéralement retranscrit par extrait :

« Ceux des ouvrages réalisés en application de la présente concession d'aménagement qui ne sont pas destinés à être cédés aux constructeurs, et notamment les voiries, espaces libres et réseaux, constituent des biens de retour qui appartiennent à la Collectivité au fur et à mesure de leur réalisation et qui lui reviennent de plein droit dès leur achèvement. ».



En ce sens, dans le cadre de l'opération sus-énoncée, la société dénommée ALTER Public a aménagé des voies et espaces verts, qu'il convient de rétrocéder à la Ville de LONGUE-JUMELLES, à l'effet de les intégrer dans le domaine public, à savoir :

Un ensemble de parcelles à usage de voirie et espaces verts sis à LONGUE-JUMELLES (49160), Square Traversière.

Par délibération (04/2026-27) en date du 07 avril 2026, l'assemblée a délibéré la rétrocession des emprises de voirie et des espaces verts du lotissement Square Traversière. Une erreur cadastrale a été relevée. Il fallait lire :

Section	N°	Lieudit	Surface
AN	511	Les Boisselées Ouest	00 ha 45 a 00 ca
AN	474	2 rue de Calverton	00 ha 00 a 67 ca

En lieu et place de

SECTION	N°	CONTENANCE TOTALE
AN	493	67 ca
AN	511	44a 93ca
		45a 60ca

Il appartient à l'assemblée de régulariser cette erreur administrative.

A cet effet, d'un commun accord entre la Ville de LONGUE-JUMELLES et la société dénommée ALTER Public, il est prévu d'acquérir cet ensemble au prix d'UN EURO (1,00 EURO).

Sur proposition de Monsieur LABUSSIÈRE, Adjoint au Maire en charge de la Voirie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération (04/2026-27) en date du 07 avril 2026 ;
- **DECIDE** d'acquérir de la société dénommée ALTER Public, les parcelles à usage de voirie et espaces verts moyennant la somme globale d'UN EURO (1,00 EURO), frais résultants de cette rétrocession à charge de la Ville ;

Section	N°	Lieudit	Surface
AN	511	Les Boisselées Ouest	00 ha 45 a 00 ca
AN	474	2 rue de Calverton	00 ha 00 a 67 ca

- **DESIGNE** Maître CHERBONNEAU-PALOMBA pour réaliser l'acte et tout document afférent à cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

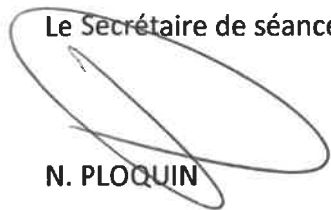
Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 049-214901803-20260907-09_2026_07-DE



Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,


N. PLOQUIN

Le Maire,


F. MORTIER


"LE SQUARE TRAVERSIERE"
**PLAN DE RETROCESSION
DES EQUIPEMENTS COMMUNS**

